

**Ordonnance du président de la Cour du 11 mars 2022 – Commission européenne /
République fédérale d'Allemagne**

(Affaire C-57/20)¹

Langue de procédure : l'allemand

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

¹ JO C 87 du 16.03.2020